

PAR COURRIEL

Québec, le 25 août 2020

Madame Hélène Perrault, PRP, ARP
Conseillère – Gestion stratégique
Équipe Autorisations gouvernementales et participation du public
Direction Projets de transport et construction
Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés
855, rue Sainte-Catherine Est, 21^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5
perrault.helene@hydroquebec.com

Objet : Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine

Madame,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique tenue les 18 et 19 août derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions que vous trouverez en fichier joint.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 31 août prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. La Nation huronne-wendat a présenté un mémoire à la commission le 19 août dernier dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique et a précisé qu'elle avait été contactée tardivement par Hydro-Québec dans le cadre du projet d'interconnexion, quant aux impacts que ses membres qui pratiquent leurs activités sur le territoire visé par le projet d'interconnexion pourraient subir, ainsi que sur les effets du projet sur les lieux traditionnellement fréquentés par eux.
 - a. La commission d'enquête souhaite savoir dans quel contexte Hydro-Québec a pris contact avec la Nation huronne-wendat, à quelle étape d'étude du projet d'interconnexion et à quelle date.
2. À combien estimez-vous la perte de superficie cultivée (pâturages, friches herbacées, grandes cultures, gazonnière) due à la seule présence des pylônes?
3. Hydro-Québec poursuit différentes activités de recherche et de développement dans le but de mieux comprendre les mécanismes d'évolution de la végétation à proximité des lignes et des postes (PR3.2, p. 9-11 et 9-12).
 - a. Depuis quand Hydro-Québec mène-t-elle ces recherches?
 - b. Veuillez résumer les résultats auxquels ces recherches ont abouti notamment concernant la maîtrise de la végétation, les pistes d'amélioration qui se dégagent ainsi que les objectifs d'Hydro-Québec en termes d'opérationnalisation et de mise en œuvre de ces solutions dans le temps.
4. L'organisme Nature-Québec a présenté un mémoire à la commission d'enquête le 19 août dernier dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique et a exprimé une préoccupation à l'effet que l'exportation d'électricité liée à la ligne projetée pourrait nuire à la transition énergétique du Québec en diminuant les quantités d'électricité disponibles à moyen et à long terme ou en obligeant la mise en place de nouveaux moyens de production par Hydro-Québec ou des producteurs externes.

Hydro-Québec a informé la commission en première partie de l'audience publique que l'information quant à la prévision des besoins en électricité de la clientèle québécoise pour les dix prochaines années, et des moyens envisagés pour y répondre, se retrouve dans le plan d'approvisionnement, document publié tous les trois ans et déposé à la Régie de l'énergie du Québec.

Par ailleurs, la commission constate qu'Hydro-Québec a participé à la modélisation des conditions requises pour l'atteinte des objectifs de réduction de GES des États de la Nouvelle-Angleterre et de New York à l'horizon 2050¹. La recherche a été parrainée par le Sustainable Development Solutions Network (SDSN) en collaboration avec Hydro-Québec (HQ), et menée par Evolved Energy Research (Evolved) en utilisant le modèle de système énergétique EnergyPATHWAYS, avec des contributions de SDSN et de l'institut de recherche de HQ, l'IREQ.

Cette analyse avait notamment comme objectif de comprendre quels changements des systèmes énergétiques sont nécessaires pour atteindre la cible de 80 % de réduction des émissions de GES pour 2050.

- a. Étant donné que le Québec a adopté une cible de réduction de 37,5 % d'ici 2030 et adhéré à la cible de réduction de 80 % d'ici 2050², la commission d'enquête souhaite savoir quels effets (en termes de besoins exprimés en puissance et en énergie) les contrats d'approvisionnement de 9,5 à 10,0 TWh d'électricité ferme vers la Nouvelle-Angleterre auraient, pour toute leur durée de 20 ans, sur la disponibilité de l'électricité au Québec (en tenant compte des quantités et de la puissance disponibles provenant d'Hydro-Québec Production et des producteurs privés) et la réduction des émissions de GES pour l'atteinte des cibles de 2030 et de 2050?
 - b. Une fois le terme des contrats arrivés, quel effet leur reconduction sur une base de plusieurs années aurait-il?
 - c. Si Hydro-Québec a réalisé des études de modélisation équivalente ou similaire permettant d'évaluer les besoins en matière d'efficacité énergétique et d'électrification au Québec dans la perspective de l'atteinte de cette cible, la commission souhaite en obtenir les résultats.
5. Selon Hydro-Québec, le tracé retenu ne touche aucun milieu humide d'intérêt tel que désigné par la Loi sur la conservation des milieux humide et hydrique.
 - a. Comment êtes-vous arrivés à cette conclusion?
6. Vous mentionnez : « Il est possible que six cours d'eau traversant ou longeant une aire de travail soient déplacés temporairement ou de façon permanente sur un court tronçon pour permettre la construction du pylône et la circulation de la machinerie dans l'aire de travail (sites de pylône 53, 132, 150, 154, 155 et 298). Cinq de ces cours d'eau ont fait l'objet d'une caractérisation détaillée en juillet 2019; le sixième cours d'eau, situé au site de pylône 53, sera caractérisé par Hydro-Québec à l'été 2020 (PR5.7, p. 15 à 21). »
 - a. Avez-vous effectué la caractérisation de ce sixième cours d'eau? Si oui, veuillez présenter les résultats de cette caractérisation?
7. Vous indiquez avoir observé la présence de salamandres de ruisseaux à statut particulier (salamandre sombre du Nord et salamandre pourpre) le long des six cours d'eau qui ont fait l'objet d'une caractérisation détaillée en juillet 2019. Les rives et la végétation existante en bordure de ces cours d'eau ont également été caractérisées dans le but de déterminer la nature des espèces végétales présentes ainsi que les mesures d'atténuation à y appliquer en termes de revégétalisation. Toutefois, vous prévoyiez visiter le cours d'eau situé entre les pylônes projetés 196 et 197 en 2020 (PR5.7, p. 31). Avez-vous caractérisé ce cours d'eau et ses rives?
 - a. Si oui, veuillez présenter les résultats de cette caractérisation.

8. Vous avez indiqué en séance avoir complété les inventaires forestiers l'automne passé (Benoit des Croisselles, DT2, p. 31 et Louis Lesage, DT2, p. 60). Ces inventaires ont pour but, entre autres, de déterminer les modes de déboisement qui seraient appliqués à différents secteurs de l'emprise de la ligne d'interconnexion Appalaches-Maine.
 - a. Veuillez indiquer la superficie qui serait déboisée pour chacun des modes de déboisement que vous comptez appliquer (A, B ou C).

Par ailleurs, vous avez mentionné que : « Durant l'année qui précèdera les travaux de maîtrise de la végétation, Hydro-Québec fera un relevé de la végétation et des éléments sensibles présents (cours d'eau, sources d'eau potable, etc.) le long de l'emprise et déterminera les modes de maîtrise de végétation les plus appropriés pour les protéger ».

- b. En quoi cet inventaire est-il différent de celui réalisé à l'automne passé?
- c. Dans combien de temps Hydro-Québec prévoit-elle faire ces inventaires prémaitrise de la végétation?